



## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	12	13

Date de la convocation

06.11.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

### Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 13 novembre,

À 19 heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe EGG, Maire.

Présents :

#### Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4<sup>ème</sup> Adjoint.

#### Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Absents /Excusés : M. Jérémie BONIOL, Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie BLANC, Mme Louise PERROTIN, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémie COULANGE, Mme Marie-Jo SOTTO.

Pouvoir : Mme Marie-Jo SOTTO à Mme Anne-Cécile REUS.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

### Délibération n°55/2025

#### Objet : Personnels permanents – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est précisé que les suppressions de poste liées à des départs doivent d'abord faire l'objet d'une saisine du Comité Social Territorial siégeant au Centre de Gestion 84. Ainsi, aucune suppression de poste n'est prévue dans cette proposition de mise à jour du tableau des effectifs.

Considérant les souhaits d'intégration, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<b>Filière Administrative</b>			
• Attaché	A	1	1 temps complet (35h/semaine)
• Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1 temps complet (35h/semaine)
• Rédacteur	B	1	1 temps non complet (28h/semaine)
• Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 temps complet (35h/semaine) + 1 temps non complet (28h/semaine)
<b>Filière Technique</b>			
• Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3 temps complet (35h/semaine)
• Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2 temps complet (35h/semaine)
• Adjoint Technique	C	7	6 temps complet (35h/semaine) + 1 temps non complet (25.03h/semaine)

<b>Filière Police Municipale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chef de service police de police municipale</li></ul>	B	1	1 temps complet (35h/semaine)
<b>Filière culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adjoint du patrimoine</li></ul>	C	1	1 temps non complet (15h/semaine) grade actuel

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Décide, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-dessus à compter du 01.01.2026.**

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Vote :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

***Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.***

**Fait à Cucuron, le 17.11.2025**

**Le Maire**

**Philippe EGG**



**La secrétaire de séance**  
**Anne-Marie DAUPHIN**

**Publiée le :**